Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_002-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 16 JUILLET 2025

Convocation :
10/07/2025

Affichage :
11/07/2025

Membres :
En exercice : 49
Présents : 21
Votants : 22

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 3

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
- 4 AOUT 2025

Et publication ou affichage ou notification le :
11 AOUT 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 10 juillet 2025, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le mercredi 16 juillet 2025 à 18 h 00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BINET Fernand, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, HAMARD Sonia, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric.

Absents excusés : GUILLAIN-PORCHET Josiane ayant donné procuration à MADEC Boris, MELCHIORRI Catherine, POINSIGNON Claudine, RIEMBAULT Simon, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDOISEAU Philippe, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Gaëlle, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, HEUZEY Ludovic, JOUREAU Laurent, LOTTIN Henriette, PUMPO Alfonso, ROULLAND Nicole, VERNETTE Laurianne

Mr Jean-Luc GUESDON a été désigné secrétaire de séance

N° 2025-07-02	Règlement Local de Publicité intercommunal : arrêt projet et bilan de la concertation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe Toussaint, Maire,

Vu le code de l'environnement notamment les articles L581-1 et suivants et L581-14 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et suivants, R153-3 et suivants et L103-6 ;

Vu les délibérations D2022-47 URB et D2022-120 URB du Conseil Communautaire de Terres d'Argentan Interco prescrivant l'élaboration du RLPi et arrêtant les modalités de collaboration entre la communauté de commune et les communes membres ;

Vu les différentes réunions des comités, des conférences, d'échanges techniques avec les communes, avec les personnes publiques associées ;

Vu le projet de RLPi tel qu'annexé à la présente délibération, le rapport de présentation, le règlement écrit et graphique et les annexes ;

Considérant les objectifs poursuivis par le RLPi ;

Vu la délibération n° CC-2025-075 du 22 mai 2025 du conseil communautaire de Terres d'Argentan interco tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de RLPi ;

Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme, l'avis sur le projet de plan arrêté, prévu à l'article L. 153-15, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré,

A la majorité (19 voix pour et 3 abstentions)

DELIBERE

EMET un avis favorable au projet de RLPi de Terres d'Argentan interco.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de Terres d'Argentan interco, et affichée pendant un mois en mairie.

Annule et remplace la précédente délibération (même numéro, même date) reçue en Préfecture le 25 juillet 2025 pour erreur matérielle (phrase relative au quorum manquante sur la précédente délibération)

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

Pour le maire empêché,
Par délégation,
le 1er adjoint
F. GODET

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 04/08/2025
Reçu en préfecture le 04/08/2025
Publié le 11 AOUT 2025
ID : 061-200066256-20250716-2025_07_002-DE